



## COMMUNIQUÉ

### **Tati, l'enseigne célèbre pour son slogan "Tati les prix les plus bas" veut se débarrasser de ses salariés à bas coût !**

Vendredi 28 avril 2017, TATI - propriété du groupe ERAM- s'est déclarée en cessation de paiement. Une procédure de redressement judiciaire va être ouverte et une première audience est prévue devant le tribunal de commerce de Bobigny courant semaine du 1<sup>er</sup> mai.

Une situation d'autant plus incompréhensible pour les salariés et leurs représentants qu'il y a un mois, la direction affirmait que TATI n'avait plus aucune dette alors qu'elle prétend aujourd'hui en avoir cumulé à hauteur de 5.7 millions d'euros en 3 mois ! La procédure de redressement choisie et anticipée grâce au dispositif « prépack cession » créé en 2014 a ainsi permis au groupe de préparer la vente en amont et aujourd'hui, le dépôt de bilan en toute opacité.

Cette procédure semble surtout être un bon moyen pour le groupe ERAM de se débarrasser le plus rapidement possible de l'enseigne TATI et de ses salariés tout en faisant payer par l'Etat le coût des 700 licenciements qui pourraient être envisagés si ce n'est plus !

La direction entend maintenant vendre à toute vitesse sans apporter aucune garantie sociale aux salariés à qui elle n'assure même pas le versement de son salaire pour le mois d'avril en les renvoyant là encore à la charge des AGS.

En agissant ainsi le groupe veut s'exonérer de sa responsabilité sociale à l'égard de ses salariés qui compte tenu de leur âge, leur forte ancienneté et le contexte économique actuel auront des difficultés à retrouver un emploi

**La CGT TATI réclame la mise en place de négociations immédiates avec la direction du groupe ERAM pour la sauvegarde de tous les emplois et appellera les salariés à se mobiliser dans le courant de la semaine du 1<sup>er</sup> mai.**

Contacts:

Nicole Coger, DS Tati Lilnat: 06.36.28.61.79

Céline Carlen, US commerce Paris : 06.62.17.55.53

Akima Bjellouah : 07.61.08.35.05

Paris, le 01 mai 2017